

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Dispositif FISAC

Contexte

- > Dossier de demande déposée par la Ville en fin d'année 2016
- > Réponse favorable du FISAC en janvier 2018
- > Mise en place opérationnelle et élaboration des règles d'éligibilité en 2018

Budget alloué sur 3 ans :

- > **660 000 € d'aides directes** aux entreprises pour des investissements de rénovation et de modernisation des points de vente (financement 50% Ville / 50% FISAC)

Condition : La participation de la Ville doit être au moins égale à celle du FISAC

Pour quelle entreprise ?

Sont éligibles aux aides du FISAC :

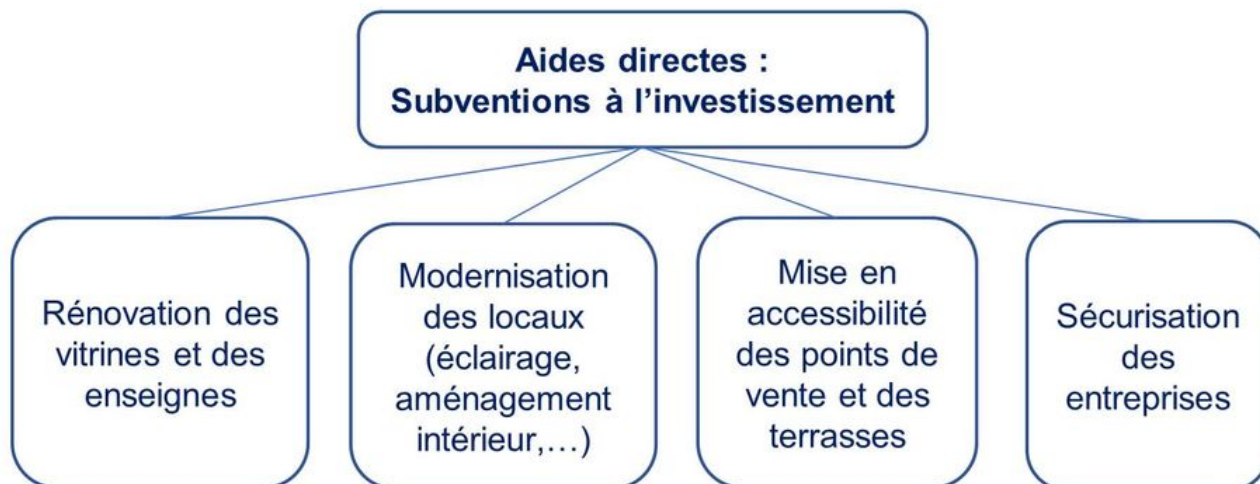
- > Artisan et/ou Commerçant indépendant (inscrits au RCS ou au RM)
- > Ayant une façade commerciale
- > Localisée sur la commune de Soissons (hors zones périphériques)
- > Dont le CA annuel HT est inférieur à 1 000 000 € HT
- > A jours de leurs obligations fiscales et sociales
- > Ayant une clientèle composée essentiellement de particuliers et non touristique

L'aide concerne les commerces de proximité

Bénéficiaires :

- > Métiers de bouche,
- > commerce d'alimentation général
- > alimentation spécialisée,
- > café restauration traditionnelle,
- > équipement de la personne,
- > équipement de la maison
- > tabac-presse, librairie-papeterie,
- > coiffeur, soins esthétiques
- > fleuriste.
- > cordonnerie, pressing

Pour quel investissement ?



Aides directes : Subventions à l'investissement

- > Rénovation des vitrines et des enseignes
- > Modernisation des locaux (éclairage, aménagement intérieur,...)
- > Mise en accessibilité des points de vente et des terrasses
- > Sécurisation des entreprises

Quel montant ?

Une **subvention** pouvant aller jusqu'à :

- > **60 % du montant HT des investissements liés à la mise aux normes accessibilité** (30% FISAC / 30% Ville)
- > **40 % pour les travaux de modernisation, rénovation, sécurisation** (20% FISAC / 20% Ville)



L'investissement ne doit pas être inférieur à 3 000 € HT
La subvention sera comprise entre 1 200 € et 15 000 €

L'aide FISAC, c'est bien :

- > une SUBVENTION, pas un prêt à taux 0%,
- > une aide financière directe, sans contrepartie

Comment déposer un dossier ?

Une déclaration de travaux doit être faite en amont auprès de la Mairie.



Plan commerce

Parallèlement à la transformation urbaine de la Ville, un ambitieux "Plan commerce" inédit à Soissons est déployé.



Projet Coeur de Ville

Le Cœur de Ville de Soissons joue un rôle essentiel sur notre territoire : il est à la fois un moteur économique créateur d'emploi, un pôle stimulant...

- ▶ COMMERCE
- ▶ CIRCULATION
- ▶ HABITAT
- ▶ PATRIMOINE
- ▶ ESPACES PUBLICS
- ▶ ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- ▶ RÉNOVONS NOTRE CŒUR DE VILLE
- ▶ LES RÉALISATIONS



Manager du Commerce

Une fonction inédite à Soissons et pourtant fondamentale pour la redynamisation commerciale du cœur de ville.



Office du Commerce et de l'Artisanat / Maison du projet Cœur de Ville

L'Office du Commerce et de l'Artisanat est destiné à faciliter vos relations avec la Ville, au profit du développement de vos activités. Véritable...



Boutiques éphémères

La Ville de Soissons met à disposition des professionnels, artisans, commerçants, prestataires de services ou artistes, deux boutiques dans le cadre...



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

